



DU NOUVEAU DANS L'APPRENTISSAGE

*M*algré un bilan largement positif, le système de l'apprentissage (c'est-à-dire de la formation en alternance dans une entreprise et dans un établissement d'enseignement spécialisé) semble marquer le pas. Pour le relancer, le gouvernement envisage une série de mesures qui seront intégrées avant la fin de l'année dans un projet de loi relatif à la formation continue dans notre pays. *Industries* présente ici les axes essentiels d'une réforme qui devrait entrer en application dès le début de l'année 2004.

Dossier réalisé par Didier Willot.

Vers une réforme de l'

En vue d'améliorer la situation de l'emploi des jeunes, le gouvernement envisage de revoir profondément, avant la fin de l'année, le fonctionnement du dispositif de l'apprentissage dans notre pays.

Chiffre officiel du nombre des jeunes suivant une formation en apprentissage (c'est-à-dire en alternance dans une entreprise et dans un établissement d'enseignement spécialisé) en France au 1^{er} janvier 2002 : 363 748. Soit une baisse de l'ordre de 0,1 % par rapport à la même date l'année précédente. Une évolution qui sera confirmée pour 2003 et qui mon-

tre qu'après une longue période de croissance régulière et ininterrompue – on comptait seulement 250 000 apprentis en France il y a une dizaine d'années –, la filière de formation en apprentissage est aujourd'hui à la recherche d'un second souffle. Telle est la raison pour laquelle le gouvernement envisage de prendre avant la fin de l'année une série de mesures destinées à relancer l'ensemble du dispositif. Depuis plusieurs mois, en effet, une réflexion est engagée sur le sujet au secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, en liaison étroite avec les ministères des Affaires sociales d'une part et de l'Education nationale d'autre part. Elle a déjà permis au secrétaire d'Etat, Renaud Dutreil, de présenter, le 27 août dernier, une communication en Conseil des ministres au cours de laquelle il a rappelé que l'apprentissage constitue un mode de formation susceptible d'améliorer notablement la situation de l'emploi des jeunes dans notre pays. « *En effet*, a indiqué le secrétaire d'Etat, lors d'une conférence de presse organisée à cette occasion, *ce dispositif offre aux jeunes une formation diplômante débouchant rapidement sur un emploi et il permet en même temps aux entreprises de trouver des personnels qualifiés immédiatement employables.* »

Car aujourd'hui le diagnostic dans ce domaine est clair. D'un côté, le chômage des jeunes reste relativement élevé par rapport à l'ensemble de la population (17 % des chômeurs ont moins de 25 ans) et de l'autre les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter du personnel qualifié. Quelques chiffres le prouvent. Le ratio du nombre des offres d'emploi par rapport à la demande qui constitue un excellent indicateur de la tension sur le marché du tra-

Après une forte progression, le dispositif de l'apprentissage marque le pas depuis quelques années dans notre pays.



Les centres de formation

On compte actuellement un millier de centres de formation pour apprentis en France :

- 440 environ représentant 44 % des effectifs sont gérés par des associations ;
- 270 environ (12 % des effectifs) sont gérés par l'Education nationale ;
- 140 environ (34 % des effectifs) sont gérés par des chambres consulaires ;
- 120 (9 % des effectifs) sont gérés par des collectivités locales ou d'autres organismes ;
- une trentaine enfin (2 % des effectifs) relèvent de l'enseignement supérieur.

Tous ces centres dispensent des formations dans des domaines d'activité aussi variés que les industries mécaniques et électriques (20 % des apprentis en 2002), la gestion des entreprises (17 %), le service aux personnes (10 %), la transformation des métaux (15 %), le bâtiment-travaux publics (14 %) et l'agriculture (7 %). A noter également que 85 % des apprentis suivent leur formation dans une entreprise qui compte moins de 50 salariés et 66 % moins de 10 salariés.

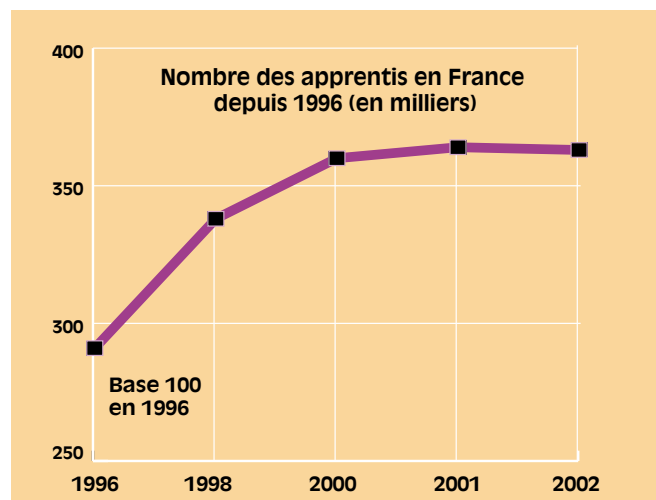
apprentissage

vail est considéré comme satisfaisant lorsqu'il est inférieur à 0,3 ou 0,4. Or il se situe actuellement autour de 1,4 dans le secteur de l'hôtellerie et du commerce alimentaire et il est encore de 0,9 dans la mécanique et de 0,7 dans le bâtiment. Un phénomène qui ne peut guère que s'aggraver au cours des années à venir. En effet, d'ici à 2012 - 2013, c'est plus de 5,5 millions d'emplois qui vont se libérer dans les entreprises avec le départ à la retraite d'un nombre important de salariés.

« Face à de telles perspectives, explique le secrétaire d'Etat, l'apprentissage apparaît comme une réponse pertinente. Car chacun des deux partenaires y trouve son intérêt ». Du côté des jeunes, tout d'abord, une telle formation, en alternance combinant la théorie dans un établissement de formation et la pratique en situation réelle de travail dans une entreprise, permet de déboucher sur une qualification réellement adaptée aux besoins des entreprises. De fait, l'accès à l'emploi est souvent plus rapide pour les jeunes sortis de l'apprentissage que pour les autres diplômés : 55 % des CAP - BEP et 77 % des BTS trouvent un emploi dans un délai de sept mois après leur sortie de l'apprentissage. De plus, l'apprentissage permet de préparer les diplômés cor-



L'apprentissage forme des personnes adaptées aux besoins réels des entreprises.



Zoom sur les apprentis

Réservés aux jeunes gens âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel, l'apprentissage est un mode de formation consistant à associer, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, une formation pratique en entreprise et un enseignement dispensé dans des centres de formation spécialisés.

Plus spécialement réservé à l'origine pour les formations de niveau V (CAP ou BEP) qui fournissent encore 65 % des apprentis, le dispositif a été de plus en plus utilisé au cours des dernières années pour les formations d'un niveau plus élevé. En 2002, on a ainsi compté 10 % d'apprentis dans les formations de niveau IV (baccalauréat), 10 % dans les formations de niveau II (bac + 2) et 5 % dans les formations de niveau I.

respondants de l'Education nationale ainsi que les titres professionnels homologués au niveau national. A noter enfin, que les taux de réussite aux examens sont au moins égaux à ceux obtenus à l'issue des filières générales.

Du côté des entreprises la formule présente également de nombreux avantages. Elle permet au chef d'entreprise de tester un éventuel futur salarié, de le former à des compétences qui n'existent pas sur le marché et de lui transmettre véritablement un savoir-faire et un métier. En outre, la présence des jeunes constitue sans aucun doute un facteur de dynamisme important pour l'entreprise.

Et pourtant, le système de l'apprentissage continue de connaître un véritable déficit d'image auprès de l'ensemble de la population. Il apparaît souvent comme un choix par défaut réservé aux jeunes en échec scolaire ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale. Le paradoxe est d'autant plus grand que dans les formations supérieures où la possibilité d'une formation en alternance a été instaurée en 1987, les étudiants sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à l'utiliser.

D'où l'idée du gouvernement de prendre une série de mesures destinées à revaloriser l'ensemble de cette filière. Pour cela, trois axes de progrès ont été identifiés. Il faut tout d'abord améliorer l'orientation des jeunes vers ces filières. Des actions d'information seront menées en ce sens. Ensuite, le dispositif doit répondre de manière plus juste aux attentes des jeunes qui devront voir notamment les conditions matérielles du dispositif améliorées. Enfin, il faut s'assurer que l'apprentissage réponde au mieux aux besoins des entreprises d'aujourd'hui et que l'équilibre économique du contrat est garanti pour l'ensemble des entreprises. Toutes ces orientations se traduiront d'ici à la fin de l'année par une série de mesures législatives concrètes qui constitueront un volet important de la loi Fillon relative à la formation professionnelle actuellement en cours d'élaboration dans les services du ministère des Affaires sociales. ■

Afin d'encourager les jeunes à s'orienter davantage vers les filières de formation en alternance, le gouvernement envisage de mieux faire connaître à l'ensemble de l'opinion française les possibilités offertes par le système de l'apprentissage

1. Améliorer l'image de l'apprentissage

Du CAP à la maîtrise en passant par le BTS ou le Deug... Accessible depuis une bonne quinzaine d'années maintenant à l'ensemble des étudiants, la formule de l'apprentissage (qui combine pédagogie théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise) connaît actuellement un succès croissant auprès des jeunes préparant un diplôme d'un niveau supérieur (I, II, III et IV) à celui du baccalauréat. Depuis 1996, le nombre d'étudiants de ces niveaux utilisant la formation en alternance a pratiquement doublé. A l'inverse, pour les élèves de niveau V ou VI, la désaffection est réelle (17 % d'augmentation du nombre des élèves pendant la même période). Car le dispositif semble toujours réservé aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion. Pour quelle raison ? « *Essentiellement un problème d'image*, explique Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation. *Car le taux de réussite aux examens est le même dans l'apprentissage que dans l'enseignement professionnel. Il se situe en moyenne annuelle aux environs de 67 % depuis de nombreuses années.* »

Autre indication intéressante : le taux d'insertion dans une entreprise est plus rapide pour les apprentis que pour les diplômés de l'enseignement professionnel. Ainsi, on estime qu'en moyenne au cours des dernières années 68 % d'entre eux ont trouvé un emploi dans un délai de six mois après l'obtention de leur diplôme contre 59 % pour les jeunes qui n'étaient pas passés par l'entreprise.

Dans ces conditions, on comprend la nécessité de renouveler l'image de la formation en alternance auprès de l'ensemble de la population. De nombreuses consultations ont été conduites sur le sujet. Un groupe de travail composé d'une soixantaine de parlementaires y réfléchit. L'ensemble de leurs travaux devrait déboucher sur une série de mesures concrètes visant à mieux faire connaître les possibilités offertes par la formation en alternance. De plus, un questionnaire auquel ont répondu plus de 12 000 entreprises a été diffusé et une enquête d'opinion a été lancée par la Sofres. Ils devraient permettre de faire émerger à la fois les points de blocage actuels et d'identifier les idées clés d'une présentation attractive du dispositif d'apprentissage dans notre pays. En effet, si l'on arrive encore le plus souvent dans l'apprentissage par hasard et le plus souvent à la suite

Une quest

d'un parcours plus ou moins long, il est certain qu'un nombre important de jeunes semble susceptible de s'épanouir davantage dans un dispositif de formation ouvert largement sur le monde économique de l'entreprise. Afin de populariser cette idée, le gouvernement envisage de changer l'intitulé de ce type de formation. On pense à « étudiant professionnel » ou à « étudiant en alternance ». L'enquête Sofres devrait donner des indications utiles en la matière. Mais le

M. LEMONESTIA PRES



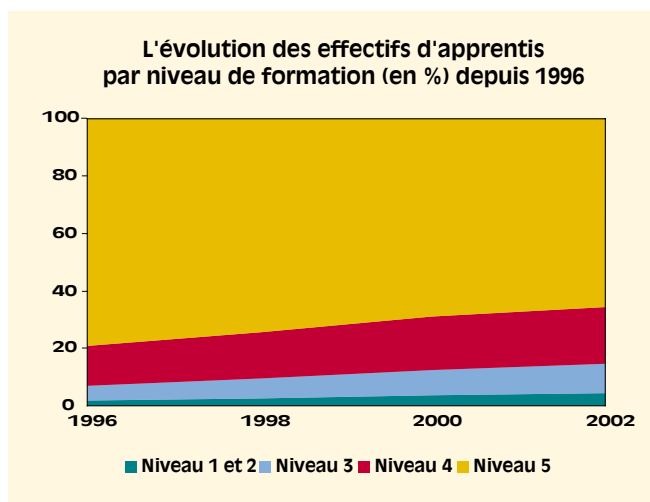
on d'image

gouvernement est aussi bien décidé à lancer dès le début de l'année prochaine une campagne nationale de communication sur ce thème. Elle servirait bien entendu à faire connaître les nouvelles dispositions applicables à la formation en apprentissage. Mais elle pourrait également être renouvelée régulièrement pour améliorer l'image de cette filière de formation et soutenir les actions menées par les régions en la matière.



Un nombre croissant d'étudiants de l'enseignement supérieur ont recours au dispositif de l'apprentissage pour leur formation.

J. NICOLAS/SIPA PRESSES
SIPA PRESSES



2. Renforcer l'information des jeunes

Comment attirer les jeunes intéressés par l'enseignement professionnel à suivre une formation en alternance de type apprentissage ? Au-delà des campagnes d'information nationale, le gouvernement souhaite améliorer notablement l'information des jeunes sur les métiers accessibles au terme de leur période d'apprentissage. Par quel moyen ? Plusieurs idées sont aujourd'hui explorées. Et tout d'abord, la systématisation des stages découverte en entreprise pour les élèves des collèges depuis la classe de sixième jusqu'à la classe de troisième. Autre idée : la création dans tous les lycées et collèges d'un dispositif d'information qui permettrait aux jeunes d'obtenir régulièrement des informations sur les métiers. Quand on sait, par exemple, qu'aujourd'hui nombre des chefs d'entreprise petites ou moyennes ont du mal à trouver un repreneur et qu'au cours des quinze prochaines années plus de 550 000 d'entre eux vont prendre leur retraite, l'apprentissage peut en effet constituer pour nombre de jeunes une voie d'accès à la fonction entrepreneuriale.

3. Favoriser la découverte de l'entreprise

Après les jeunes et leurs familles, les enseignants et les structures d'orientation au sein de l'Education nationale. Pour favoriser le développement de la formation en alternance au niveau des classes de 4^e des collèges, une action d'information en direction des équipes pédagogiques est indispensable. Son objectif : améliorer l'image de l'enseignement professionnel et rappeler régulièrement les succès de l'apprentissage en tant que voie d'excellence pour la formation et l'accès aux métiers. Un groupe de travail avec les services de l'Education nationale a été constitué. Il devrait rendre prochainement ses conclusions. On songe plus particulièrement à des conférences - débats et à des visites d'entreprise qui seraient organisées régulièrement à destination des professeurs de l'enseignement secondaire. ■

Répondre aux attentes des jeunes

Assouplir le dispositif actuel de formation en alternance et améliorer les conditions matérielles des apprentis. Deux actions qui devraient permettre d'accroître sensiblement le nombre des apprentis au cours des prochaines années.

1. Diversifier la formation

Aujourd'hui, les jeunes gens qui suivent une formation en alternance présentent des profils extrêmement différents : le niveau de leurs connaissances, par exemple, varie notablement d'un étudiant à un autre. Afin de répondre de manière la plus précise possible à leurs attentes, il est indispensable d'adapter le contenu des filières à cette très grande diversité. Première idée : assouplir les temps de l'apprentissage – et notamment la répartition du nombre des heures passées dans l'entreprise d'une part et dans le centre de formation d'autre part – en fonction du parcours scolaire accompli auparavant par le jeune apprenti. Dans la même optique, il est envisagé de créer des passerelles entre l'apprentissage et les autres filières de formation.

Deuxième idée : la possibilité d'obtenir un diplôme d'apprenti par unités de valeur capitalisables. Il est ainsi prévu de développer la procédure dite de valorisation des acquis de l'expérience qui permettra aux jeunes apprentis de bénéficier d'un titre de formation même en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage. Enfin, il est envisagé d'ouvrir aux jeunes apprentis la possibilité d'accéder aux dispositifs et aux financements réservés à la formation continue. Une mesure qui permettrait, dans certains cas, de compléter utilement l'enseignement reçu dans les centres de formation spécialisés. Bref, autant d'assouplissements qui devraient attirer un nombre croissant de jeunes gens vers les filières de l'apprentissage au cours des prochaines années.

2. Créer un statut de l'apprenti

A l'exception de ceux qui suivent une formation en alternance rattachée à un diplôme de l'enseignement supérieur, les apprentis ne bénéficient pas d'une condition équivalente à celle des étudiants dans notre pays. D'où l'idée de créer une carte d'étudiant professionnel ouvrant des droits similaires à ceux qui sont consentis aux étudiants. Exemples l'accès à la culture ou les réductions de tarif dans les transports en commun. Cette disposition serait de nature à réduire sensiblement le nombre des ruptures de contrat que l'on constate actuellement. Autre sujet à l'étude : la

création d'un dispositif d'apprentissage fonctionnant dans un cadre réellement européen. Aujourd'hui, en effet, le dispositif en vigueur ne favorise guère les échanges entre jeunes apprentis au sein de l'Union européenne.



Le nouveau système d'apprentissage devrait tenir davantage compte du profil des candidats.

3. Améliorer les conditions matérielles des apprentis

Pour nombre d'apprentis, le niveau de rémunération actuel (entre 25 % et 75 % du salaire minimum selon les cas) pose un certain nombre de problèmes matériels qui apparaissent souvent difficiles à surmonter. D'où le souhait du gouvernement d'offrir désormais à l'apprenti un salaire qui ne soit plus non seulement fonction de son âge comme c'est actuellement le cas mais aussi du niveau du diplôme préparé. Un barème qui permettrait d'éviter une rupture de rémunération entre deux contrats successifs est à l'étude. Pour les mêmes raisons, il est envisagé de maintenir les allocations familiales aux parents dont les enfants sont inscrits dans une filière d'apprentissage.

Enfin, l'idée de créer une prime au premier équipement professionnel sur le modèle de celle qui existe actuellement pour les jeunes entrant dans l'enseignement professionnel est à l'étude. Elle serait réservée aux métiers nécessitant de la part des apprentis, l'achat par exemple d'un équipement de sécurité important. ■

Reconnaître le rôle de l'entreprise

En allégeant les contraintes pesant sur les entreprises qui embauchent des jeunes en contrat d'apprentissage, le gouvernement entend revaloriser le rôle de l'entreprise dans le dispositif de formation en alternance.

1. Reconnaître le rôle formateur des entreprises

Le dispositif de l'apprentissage répond-il aujourd'hui encore aux besoins et aux réalités de l'entreprise ? Autrement dit, les avantages procurés à l'entreprise par la présence de l'apprenti compensent-ils l'investissement consenti ? Une mission d'étude sur ce thème a été confiée à l'Inspection générale de l'Industrie et du Commerce. Elle devrait déboucher sur une reconnaissance accrue du rôle formateur de l'entreprise en la matière. C'est ainsi que la création d'un véritable statut du maître d'apprentissage dont les missions spécifiques seraient reconnues dans les conventions collectives du secteur concerné est envisagée. Objectif : inscrire sa mission dans une véritable démarche qualité au profit de l'apprenti. A cette fin, il est prévu de simplifier les documents diffusés dans les entreprises et relatifs aux connaissances qui seront exigées des jeunes apprentis.

Autre idée importante : l'adaptation de la législation du travail pour les mineurs en contrat d'apprentissage. Il s'agirait essentiellement de normaliser les dérogations – en matière d'horaires ou de durée journalière du travail par exemple – qui pourraient être consenties à certaines branches professionnelles afin de permettre aux apprentis de connaître toutes les composantes de leur futur métier. Secteurs plus spécialement concernés : la restauration, les métiers de bouche et le bâtiment.

2. Alléger les contraintes administratives

Afin d'encourager les entreprises à accueillir des apprentis, il est prévu d'alléger les contraintes administratives pesant sur elles. Ainsi, elles devraient bientôt bénéficier de l'assistance des services des centres de formation ou des chambres consulaires pour la réalisation d'un certain nombre de démarches administratives, et notamment les formalités d'embauche des candidats. En tant qu'organismes assurant l'interface entre l'employeur, l'apprenti et le centre de formation, les chambres consulaires peuvent jouer un rôle très actif en la matière. Un tiers environ des apprentis en effet sont formés dans l'un ou l'autre des quelques 150 centres de formation placés sous



Le nouveau dispositif d'apprentissage devrait accentuer le rôle formateur de l'entreprise.

leur autorité. A noter également que la plupart des dispositifs actuels de préapprentissage – 9 000 stagiaires l'an dernier dans l'ensemble de la France – sont mis en oeuvre dans les mêmes centres de formation.

3. Améliorer l'articulation entre les entreprises et les centres de formation

Pour améliorer l'efficacité du dispositif de formation en alternance, il est indispensable de rechercher une véritable synergie entre la formation pratique reçue dans l'entreprise et l'enseignement théorique dispensé dans le centre de formation. Pour cela, il est prévu d'inscrire désormais tout contrat d'apprentissage dans une charte tripartite – apprenti, employeur et entreprise – qui préciserait les obligations respectives de chacun des partenaires concernés.

Deuxième idée : associer les entreprises aux décisions touchant l'organisation de la scolarité et le contenu des enseignements au sein des centres de formation. A cette fin, des représentants des entreprises devraient siéger prochainement dans les conseils de perfectionnement des centres.

Enfin, l'idée d'instaurer une fonction de médiateur dont la mission principale serait d'accompagner l'apprenti tout au long de sa formation en alternance est sérieusement envisagée. Avantages essentiels : les relations entre les entreprises et les centres de formation s'en trouveraient notablement renforcées et le médiateur pourrait jouer un rôle important pour résoudre d'éventuelles situations de conflits. ■